



MUNICIPALITE
DE
PREVERENGES

1028 Préverenges, le 1^{er} décembre 2022

COMMUNICATIONS DES PRINCIPALES DECISIONS **DE LA MUNICIPALITE**

Séances des 5, 12, 21, 26 septembre 2022, 3, 10, 17, 24, 31 octobre 2022, 7, 14 novembre 2022

Sur la période de septembre à novembre 2022, la Municipalité et les services communaux ont été occupés par divers travaux en lien avec la rentrée scolaire, l'élaboration du budget 2023, ainsi que la poursuite de la mise à niveau sur le plan des ressources humaines et l'informatique.

La rentrée scolaire est traditionnellement une période chargée pour divers services communaux. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer les UAPE, le service de l'instruction publique et des affaires sociales (SIPAS), le service de conciergerie, le réfectoire scolaire et la sécurité municipale qui renforce la surveillance aux abords des écoles lors des rentrées.

Le service des bâtiments a veillé à terminer dans les délais impartis, divers travaux d'entretiens dans notre UAPE Les Guifettes. Ils consistaient en la création de quatre nouveaux WC dans les locaux du Pavillon.

La cantine scolaire accueille désormais entre 140 et 160 élèves répartis en deux services. Ces effectifs sont en très nette hausse par rapport aux années précédentes et démontrent, s'il était encore nécessaire de le faire, que des investissements seront très rapidement nécessaires en la matière.

En ce qui concerne le site scolaire des voiles du Léman, la Municipalité a pris connaissance au cours de cet automne des résultats du mandat d'études-tests effectué pour le réaménagement des lieux. Les résultats de ces études ont permis à la Municipalité d'arrêter dans les grandes lignes, une vision directrice du site scolaire pour les 10 prochaines années qui permettra d'orienter les travaux futurs et les priorités.

Sur le plan budgétaire et compte tenu de la décision du Conseil communal de ne pas valider une augmentation de 2.5 points d'impôts, la Municipalité a procédé à un important travail d'analyse de son budget 2023. Chaque service a pu faire valoir son point de vue et des arbitrages ont été effectués par l'Exécutif municipal. Le budget 2023 sera débattu au début du mois de décembre au Conseil communal. Il présente un excédent de charges en net recul par rapport à 2021 à CHF 1'081'937.20.

Afin de compléter l'équipe Ressources humaines, une personne a été engagée en qualité de gestionnaire à 80 %. Rappelons également que le Conseil communal a validé le préavis relatif à l'optimisation de la fonction RH au sein de la commune. Cette nouvelle personne assurera un soutien administratif important à la nouvelle responsable RH qui débutera ses activités le 1^{er} décembre 2022.

La sécurisation de nos réseaux informatiques se poursuit et a nécessité d'importants choix stratégiques et financiers de la part de la Municipalité. Ces décisions doivent être mises en corrélation avec les travaux en lien avec le budget.

Pour terminer, début octobre, la Municipalité a pris connaissance de la décision de l'Office d'accueil de Jour des Enfants (OAJE) de la fermeture de la crèche Univers Montessori. De nombreux téléphones de parents se retrouvant des situations délicates ont été reçus par nos services. Bien que la situation ne fasse pas apparaître de solutions immédiates, la Municipalité continue d'examiner toutes les pistes visant à renforcer de manière pérenne l'offre en matière préscolaire à Préverenges. Des négociations sont menées avec la structure en difficultés ainsi qu'avec le bailleur. Les travaux se poursuivent dans un contexte extrêmement mouvant, avec de multiples partenaires.

La Municipalité a également pris acte des décisions du Conseil communal communiquées séparément dans cette édition. Elle a également validé les programmes de son centre d'accueil de jeunes Univers 1028 pour le dernier trimestre ainsi que les activités culturelles proposées par la commune.

Secrétariat municipal

- **Permis de construire / démolition**

- N° 12/22 délivré le 25 août 2022 à SCHALLER Gregory, propriété SCHALLER Gregory, parcelle n° 421, Route d'Yverdon 32, concernant la pose de panneaux solaires et d'une pompe à chaleur air-eau (modification par rapport au projet autorisé le 1er avril 2022) en remplacement du chauffage au gaz.

- **Travaux dispensés d'autorisation :**

- N° 131/22 délivré le 25 août 2022 à LIDER-CONCEPT Sàrl, propriété BURI Peter et LABELLE BURI Marie-Josée, parcelle n° 721, Chemin des Pignets 4, concernant la pose de panneaux photovoltaïques en toiture (92 m2).
- N° 132/22 délivré le 25 août 2022 à GTS SA, propriété COKOVIC Safet et Myriam, parcelle n° 932, Route d'Yverdon 27C, concernant la pose de panneaux photovoltaïques en toiture (41,01 m2).
- N° 133/22 délivré le 25 août 2022 à GTS SA, propriété HAUSAMMANN Urs et Silvana, parcelle n° 932, Route d'Yverdon 27B, concernant la pose de panneaux photovoltaïques en toiture (41,01 m2).